CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Procès-verbal n° 04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie
Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) –POIROT Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROCHARD Sophie)
Étaient absents : CLAPPIER Pascal – GIRAUD Nicolas

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame ROCHARD Sophie est désignée secrétaire de séance.

1 - Convention de délégation de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier (CCMG)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention confiant la gestion de la crèche des Aiglons à la CCMG, qui acte l'ouverture d'un jour supplémentaire - le vendredi – en intersaisons à compter du 1er septembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant,
- de prévoir annuellement les crédits budgétaires nécessaires à cette gestion, conformément aux dispositions prévues dans l'avenant.

2 - Aménagement du col du Galibier – Convention cadre entre les collectivités concernées (conseils départementaux Hautes-Alpes et Savoie + communautés des Communes Maurienne Galibier et Briançonnais + communes de Valloire et Monêtier-les-Bains) et convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le conseil départemental des Hautes-Alpes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention cadre entre les communes de Valloire et du Monêtier-les-Bains, les Conseil Départementaux de Savoie et des Hautes-Alpes, les communautés de communes de Maurienne-Galibier et du Briançonnais,
- d'approuver le projet de convention de maitrise d'ouvrage unique entre les communes de Valloire et du Monêtier-les-Bains et les Conseil Départementaux de Savoie et des Hautes-Alpes,

➢ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que jointes en annexe de la présente délibération,
➢ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Convention pour l'utilisation de la fourrière animale de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention pour la prise en charge des chats et des chiens abandonnés à la fourrière de Saint Jean de Maurienne à intervenir avec la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4 - Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➢ de fixer à 0,01€ HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er mai 2025.

➢ de fixer à 0,01 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er mai 2025.

5 - Budget principal : approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif principal pour l'année 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 050 895.12 €	12 050 895.12 €
Section d'investissement	10 244 415.52 €	10 244 415.52 €
TOTAL	**22 295 310.64 €**	**22 295 310.64 €**

6 - Budget annexe des équipements touristiques : approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe des équipements touristiques pour l'année 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 595 780.00 €	1 595 780.00 €
Section d'investissement	5 045 640.02 €	5 045 640.02 €
TOTAL	**6 641 420.02 €**	**6 641 420.02 €**

7 - Budget annexe eau-assainissement : approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe eau-assainissement pour l'année 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 198 824.68 €	1 198 824.68 €
Section d'investissement	1 094 894.47 €	1 094 894.47 €
TOTAL	**2 293 719.15 €**	**2 293 719.15 €**

8 - Budget annexe parc de stationnement : approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe parc de stationnement pour l'année 2025 comme suit:

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	158 875.05 €	158 875.05 €
Section d'investissement	97 475.05 €	97 475.05 €
TOTAL	**256 350.10 €**	**256 350.10 €**

9 - Budget annexe transport par navettes touristiques : approbation du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif transport par navettes touristiques pour l'année 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 365 000.00 €	1 365 00.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	**1 365 000.00 €**	**1 365 000.00 €**

10 - Financement de l'école primaire de Valloire - Détermination du crédit-élève 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à cinquante-cinq euros (55 €), le montant du crédit élève pour l'année 2025.

11 - Financement 2025 de l'Office de tourisme de Valloire (VT) - Approbation du budget primitif 2025 de Valloire Tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➢ d'arrêter le montant du financement 2025 alloué à Valloire Tourisme à la somme de 1 633 000 € décomposée comme suit :

- Evènements été + Toussaint : 281 820 €
- Evènements hiver : 239 100 €
- Fonctionnement (administratif + RH) : 948 130 €
- Promotion : 163 950 €

➢ de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de ce financement compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme,

➢ d'approuver le budget primitif 2025 de Valloire Tourisme.

12 - Convention d'objectifs avec Valloire Tourisme pour l'année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs 2025 à intervenir avec Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

13 - Attribution des subventions aux associations pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2025, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ainsi qu'il suit :

	SUBVENTIONS 2025
A.E.P.	60 000 €
AEROCLUB	1 800 €
ALCHIMY	2 600 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	4 500 €
Anciens combattants	700 €
APPPS	76 500 €
AUTO RETRO	1 500 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	792 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	1 720 €
Coopérative scolaire - Transport	3 000 €
Judo-club	11 000 €
La truite de l'Aiguille Noire-Pêche	2 000 €
Lu'Matchut	4 500 €
Paille et Foin	300 €
Personnel communal	2 000 €
Snow ski Club - Section alpin	75 000 €
Snow ski Club - Section nordique	25 000 €
Snow ski Club -Section snow	30 000 €
Sois Là Aussi	2 000 €
Tennis-club Valloire	7 000 €
Valloire Montagne Escalade	11 000 €
Val'patin	25 000 €
TOTAL	347 912 €

14 - Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

15 – Convention d'objectifs avec l'Association Snow Ski Club pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-ski club pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

16 - Convention d'objectifs avec l'Association Val Patin pour l'année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Val Patin pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 10 avril 2025 à 20h15.

La secrétaire de séance,
Sophie ROCHARD.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)